

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N° 003

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 1334 du 05 novembre 2024

SESSION 2025

RAPPORT

Examen de l'Accord de prêt relatif au projet de Transformation du système de santé signé le 19 Août 2024 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République de Guinée.

Fait

Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire.

Présenté par le Rapporteur Général N'Gouamou Fabara KONE

Janvier 2025

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,
Honorables Conseillers Nationaux,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

La Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire a été saisie au fond et la Commission en charge des Affaires Économiques et du Développement Durable pour avis, conformément à la Conférence des Président du 30 décembre 2024 à l'effet d'examiner l'Accord de Prêt et de don de l'Association Internationale de Développement (IDA) agissant comme administrateur du Fonds Fiduciaire du Mécanisme de Financement Mondial (GFF) pour les Femmes, les Enfants et les Adolescents, dans le cadre du projet de transformation du système de Santé en Guinée.

C'est ce cadre que du 09 au 13 janvier 2025 conformément à la procédure, les commissions permanentes ont examiné dans les moindres détails cet Accord. Puis, le 23 janvier 2025 une inter-commissions dans la salle du 28 septembre a permis de poursuivre l'examen de façon mutualisée grâce à la participation des Conseillers nationaux mobilisé en grand nombre, des cadres du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que ceux en charge de la Santé.

Honorables Conseillers Nationaux,

Le montant de ce financement s'élève à 95 millions de Dollars US dont :

- 85 millions de crédits sur les ressources propres de l'IDA ;
- 10 millions de donations à prélever sur les ressources du Fonds Fiduciaire du Mécanisme de Financement Mondial (GFF) pour les Femmes, les Enfants et les Adolescents dont la gestion est confiée à l'IDA.

Les conditionnalités de la mise à disposition des fonds sont :

- ✓ Commission d'engagement : 0,50% par an sur le montant du solde non retiré, ce taux a été fixé à 0% pour l'année fiscale 2025 par le Conseil d'Administration de la Banque ;
- ✓ Durée de remboursement : 50 ans dont 10 années de grâce ;
- ✓ Modalité de paiement : semestrielle (15 mai et 15 novembre) ;
- ✓ Monnaie de remboursement : Dollars US ;
- ✓ Clôture de décaissement du crédit : 31 décembre 2029.

Honorables Conseillers Nationaux,

Ce projet vise à améliorer l'utilisation des services de santé (SRMNIA-N) tout en renforçant les infrastructures pour mieux répondre aux besoins des populations. Il comporte quatre composantes :

Composante 1 : Fourniture de services de base de qualité dans la SRMNIA-N (55 millions USD, dont 5 millions de don) :

- Renforcement des services de santé : Fourniture de médicaments, équipements médicaux, mise en place de soins obstétricaux et néonataux, amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, électrification des établissements de santé.

- Expansion du FBR (40 millions USD, dont 37 millions de prêt et 3 millions de don) : Mise en œuvre du système FBR pour financer les établissements selon leur performance, formation sur la violence basée sur le genre (VBG), et vérification de la qualité des prestations.

- Services de santé numériques (3 millions USD) : Numérisation des processus de supervision, développement d'outils numériques pour la communication entre agents de santé et extension de la plateforme de consultation électronique.

Composante 2 : Stimuler la demande et l'accès aux services de SRMNIA-N (31 millions USD, dont 4 millions de don) :

- Soins gratuits pour les plus pauvres (9 millions USD, dont 2 millions de don) : Mise en place de services gratuits dans les structures communautaires et les établissements sanitaires, formation des agents de santé, amélioration des mécanismes d'orientation pour les enfants et adolescents.

- Renforcement de la santé communautaire et de la nutrition (22 millions USD, dont 2 millions de don) : Renforcement des services de proximité, mise en œuvre de pratiques nutritionnelles, formation d'agents de santé communautaire, et suivi des activités communautaires.

Composante 3 : Coordination, gestion et suivi du projet (9 millions USD, dont 1 million de don) :

- Gestion du projet (2 millions USD) : Administration, gestion fiduciaire, coordination des donateurs et renforcement des capacités des institutions locales.

- Suivi et évaluation (3,5 millions USD, dont 0,5 million de don) : Collecte de données, suivi des dépenses, soutien à la formation des agents de santé et aux enquêtes de terrain.

- Renforcement du système d'information sanitaire (3,5 millions USD, dont 0,5 million de don) : Création d'un système de santé numérique, soutien aux enquêtes nationales, et amélioration du cadre juridique pour l'interopérabilité des données de santé.

Composante 4 : Intervention d'Urgence (0 USD) :

Cette composante permet une réponse immédiate en cas de crise ou d'urgence éligible.

Honorables Conseillers Nationaux,

Les principales interrogations retenues lors des travaux en commissions et inter-commissions se présentent ainsi qu'il suit :

- ✓ les modalités et le nombre d'agents de santé à recruter ;
- ✓ les 100 centres de santé concernés par l'énergie solaire ;
- ✓ le coût et la capacité des sources d'énergie solaire ;
- ✓ les centres de santé qui bénéficieront des outils informatiques ;
- ✓ la liste des 80 centres de santé concernés par les rénovations mineures ;
- ✓ les critères de choix des centres de santé et les préfectures touchées ;
- ✓ le coût des points d'eau à construire ;
- ✓ le nombre d'Ecosteryl 250 qui seront acquis pour le traitement des déchets médicaux et les processus de recyclages ;

- ✓ le niveau d'exécution des projets précédents financés par l'IDA
- ✓ la couverture santé universelle ;
- ✓ le personnel non-clinicien qui sera impacté par le projet ;
- ✓ le niveau d'élaboration du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) y compris le mécanisme de gestion des plaintes et les procédures de gestion de la main d'œuvre.

Honorables Conseillers Nationaux,

Après un débat intense et de nombreux échanges avec les cadres des ministères concernés, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Recruter le personnel enseignant et de santé à partir du budget national afin de renforcer les ressources humaines dans les établissements scolaires et sanitaires ;
2. Veiller à la qualité des équipements et celle des infrastructures à réaliser notamment les centre de santé, les points d'eau ainsi que les rénovations ;
3. Mettre en place des programmes de formation continue pour le personnel local, particulièrement pour les enseignants et professionnels de santé afin d'assurer une gestion optimale des infrastructures et équipements ;
4. Effectuer un suivi rigoureux des projets financés précédemment par l'IDA pour tirer les enseignements et optimiser la gestion des ressources dans le cadre du projet actuel ;
5. Fournir une liste détaillée des centres de santé qui bénéficieront des équipements, rénovations et installations d'énergie solaire, en tenant compte des besoins réels des populations ;
6. Intégrer des infrastructures adaptées à la santé numérique dans les établissements, avec un programme de formation pour le personnel afin d'assurer une utilisation efficace des technologies ;
7. Assurer le respect du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) à toutes les étapes du projet avec des mécanismes de gestion des plaintes pour surveiller les impacts environnementaux et sociaux ;
8. Encourager l'implication du secteur privé dans la fourniture des équipements et la gestion des infrastructures de santé, tout en respectant les engagements de contenu local et de développement durable ;
9. Mettre en place un mécanisme de contrôle et d'évaluation rigoureux pour garantir la transparence et l'utilisation optimale des ressources avec des audits réguliers à court, moyen et long terme.

Honorables Conseillers Nationaux,

Ce financement s'appuie sur les acquis du *Projet de renforcement des services de santé et des capacités* et intensifiera les éléments de base qui ont contribué à son succès tout en apportant des ajustements en fonction des leçons apprises. Il permettra ainsi d'améliorer significativement l'utilisation des services de SRMNIA-N en plus du renforcement des infrastructures de santé en faveur des populations.

D'une part, au regard du besoin criant en matière de santé sur l'ensemble du territoire et de la nécessité d'y apporter une réponse et d'autre part, des conditionnalités financières qui demeurent très avantageuses avec une partie don, la Commission du Plan des Affaires Financières et du Contrôle budgétaire vous invite à autoriser la ratification de cet Accord de prêt et de don.

Je vous remercie.

La Commission